

Crédit Mutuel d'Anjou

Bilan globalisé publiable au 31/12/2010

Nom ou raison sociale complète : **CREDIT MUTUEL d'ANJOU**

Adresse : 1, place Molière - B.P. 648 - 49006 ANGERS CEDEX 01

N° de siret : 786 120 337 000 1300

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, Banques Centrales, CCP	54 501	49 849
Créances sur les Etablissements de Crédit	997 228	900 147
Opérations avec la Clientèle	3 044 544	2 833 849
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	9	8
Participations et Autres Titres détenus à long terme	1 812	1 908
Parts dans les Entreprises liées	62 427	63 857
Immobilisations incorporelles	1 080	1 178
Immobilisations corporelles	8 341	9 477
Autres Actifs	57 553	56 710
Comptes de Régularisation	22 358	34 818
TOTAL	4 249 853	3 951 801

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Banques Centrales, CCP	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	776 555	672 005
Opérations avec la Clientèle	2 491 330	2 346 316
Dettes représentées par un titre	648 546	624 258
Autres Passifs	10 704	9 221
Comptes de Régularisation	48 259	44 334
Provisions pour Risques et Charges	5 913	5 158
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	20 127	19 825
Capitaux propres hors FRBG	248 419	230 684
Capital souscrit	118 030	112 314
Primes d'Emission	4 789	4 789
Réserves	71 960	68 850
Report à nouveau (+)	33 940	35 299
Résultat de l'exercice (+)	19 700	9 432
TOTAL	4 249 853	3 951 801

HORS BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES		
<i>Engagements de financement</i>	287 593	215 256
<i>Engagements de garantie</i>	47 780	43 883
<i>Engagements sur titres</i>	441	2 170
<i>Autres engagements</i>	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
<i>Engagements de financement</i>	0	60 000
<i>Engagements de garantie</i>	482 050	389 205
<i>Engagements sur titres</i>	441	2 170

Crédit Mutuel d'Anjou
Compte de Résultat globalisé publiable au 31/12/2010

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
+Intérêts et produits assimilés	142 175	147 597
- Intérêts et charges assimilées	- 81 702	- 94 251
+ Revenus des titres à revenu variable	3 232	2 855
+ Commissions (produits)	44 130	41 112
- Commissions (charges)	-10 873	- 6 360
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	93	106
+ Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	537	665
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 2 039	- 875
PRODUIT NET BANCAIRE	95 553	90 849
- Charges générales d'exploitation	- 63 571	- 66 278
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 543	- 1 640
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	30 439	22 931
- Coût du risque	- 5 646	- 8 563
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 793	14 367
+ Gains sur actifs immobilisés	3 541	510
- Pertes sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	28 334	14 878
+ Résultat exceptionnel	0	134
- Impôt sur les bénéfices	- 8 332	- 5 191
- Dotations au FRBG et provisions réglementées	- 302	- 389
RESULTAT NET	19 700	9 432

31/12/2010

**ANNEXE AU BILAN GLOBALISE
ET AU COMPTE DE RESULTAT DU GROUPE CMA**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

FAITS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par les faits suivants :

- ⇒ Une augmentation de nos participations au capital de :
 - la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour 66 milliers d'euros,
 - Groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 2.297 milliers d'euros

- ⇒ Des cessions de participations sur les sociétés suivantes :
 - BAIL ENTREPRISES pour 521 milliers d'euros (dont 145 milliers d'euros de plus-value)
 - SODELEM pour 2.897 milliers d'euros (dont 1.449 milliers d'euros de plus-value)
 - SYNERGIE FINANCE pour 3.209 milliers d'euros (dont 1.369 milliers d'euros de plus-value)
 - SCI FULTON pour 1.026 milliers d'euros (dont 990 milliers d'euros de plus-value)

- ⇒ Le contrôle fiscal de la Caisse Fédérale débuté en 2009 s'est achevé en 2010. La notification fait état d'un redressement sur les provisions sur crédits pour un montant de 226 k€ et d'un rehaussement de la base de calcul de la cotisation minimale de taxe professionnelle qui se solde par un montant de droits et intérêts de retard à verser de 12 k€
Le contrôle était doublé d'un contrôle informatisé sur l'épargne réglementée qui a mis à jour des anomalies concernant principalement des versements initiaux sur PEP et la licéité de certains LEP. La pénalité globale sur ce contrôle s'élève à 272 k€.

- ⇒ Décision d'adhérer au GIE CREDIT MUTUEL-CIC SERVICES (CCS). Seule l'activité « TITRES » a migré au 1^{er} décembre 2010. Les transferts des autres activités de back-office couvertes par CCS interviendront progressivement au cours de l'exercice 2011.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif pouvant modifier les résultats n'est intervenu depuis le 31/12/2010.

REFERENTIEL ORGANISATIONNEL ET COMPTABLE

PERIMETRE DES COMPTES REGROUPES

Le périmètre des comptes regroupés inclut la Caisse Fédérale et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou, ainsi que les 39 Caisses Locales affiliées. Au cours de l'année 2010 il n'y a pas eu de fusions de Caisses Locales.

En application de l'article 14 du décret n° 84-708 du 24 juillet 1984, le Comité des Etablissements de Crédit a délivré un agrément collectif à la Caisse Fédérale et aux Caisses Locales affiliées à notre Fédération Régionale.

Les comptes regroupés représentent l'addition des comptes sociaux des différentes entités, après élimination des comptes et opérations réciproques.

Selon les prescriptions de la Commission Bancaire, les comptes regroupés sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Fédération. Ils font l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sont la base des contrôles prudentiels de la Commission Bancaire.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes sont présentés en application du règlement CRB 91.01 du 16 janvier 1991, modifié par le règlement CRC 00/03.

PRINCIPES GENERAUX ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis, et conformément à la réglementation applicable aux établissements de crédit. Les modes d'enregistrement et de présentation prévus dans les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliqués.

Changement de méthode comptable

Comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours

Le Crédit Mutuel d'Anjou applique depuis le 1^{er} janvier 2010 l'Avis du Conseil National de la Comptabilité N°2009-05 du 2 juillet 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Ces commissions et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit de façon uniforme pour l'ensemble des portefeuilles homogènes de crédits de l'établissement. L'étalement est effectué mensuellement au prorata du capital restant dû de chaque période.

En cas de cession de l'encours de crédit avant l'échéance contractuelle, les commissions et les coûts marginaux de transaction restant à étaler sont enregistrés dans le compte de résultat à la date de cession.

L'impact du changement de méthode à l'ouverture de l'exercice, d'un montant de 4.535 milliers d'euros, a été comptabilisé en capitaux propres (débit du compte « Report à nouveau »).

Changement d'estimation comptable

Actualisation des provisions

Conformément à l'art 13 du CRC 2002-03, les dépréciations sur les créances couvrent les pertes prévisionnelles actualisées au taux d'intérêt d'origine du crédit. Ces dernières sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. En 2010, les lois de recouvrement nationales utilisées ont été mises à jour, notamment pour bénéficier d'une meilleure profondeur d'historique. Comptablement, cet ajustement a été traité comme un changement d'estimation et comptabilisé en résultat. Son impact est de 2.041 milliers d'euros.

OPTIONS ET METHODES D'EVALUATION

Créances clientèle douteuses et douteuses compromises.

Conformément au règlement 2002-03 du comité de la réglementation comptable, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré sont enregistrés en encours douteux, encours douteux compromis et encours contentieux.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses de plus d'un an, et les créances contentieuses sont celles qui ont fait l'objet d'une déchéance du terme.

Les critères de déclassement sont ceux du Comité de la Réglementation Comptable 2002-03.

Les encours des crédits amortissables sont ventilés selon la segmentation ci-dessous :

Habitat – Consommation – Prêts professionnels –Associations – Collectivités Locales.

Les créances douteuses et compromises font l'objet d'une provision individuelle en principal établie selon la solvabilité attendue du débiteur. Le passage en douteux entraîne le déclassement de l'ensemble des créances sur un même débiteur (principe de la contagion). Si la situation s'améliore, seules les créances douteuses non compromises peuvent redevenir automatiquement saines, à condition que l'intégralité des créances soit à jour.

Les intérêts courus sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisés et provisionnés à 100%.

Les flux de récupération sur les créances compromises font l'objet d'une actualisation et l'écart constaté fait l'objet d'une dotation ou d'une reprise de provision.

Cotation interne des créances clientèle

Les encours ventilés par nature de crédit permettent, suivant un algorithme, de déterminer un niveau de cotation interne à chaque client.

L'échelle de notation retenue pour le groupe Crédit Mutuel est uniforme. Elle se décompose en douze échelons de A+ à F. La classe des clients sains se voit ventilée sur les neuf premiers : A+ à E+. Les clients douteux sont cotés E-, les clients douteux compromis sont notés en E=, et les clients contentieux sont cotés F. Le calcul des notations s'effectue mensuellement.

Commissions

Les commissions font l'objet d'une comptabilisation régulière qui dépend de leur nature et de leur mode de perception.

Le Crédit Mutuel d'Anjou n'ayant pas opté à la T.V.A., les commissions sont comptabilisées Hors Taxe, sauf les droits de garde qui sont soumis à la T.V.A de plein droit.

TRAITEMENT DES DIFFERENTES NATURES DE COMMISSIONS

Crédits et engagements par signature :

Les commissions reçues ou versées aux prescripteurs sont comptabilisées au moment de la perception ou du règlement. Une provision (charge à payer ou produit à recevoir) peut être comptabilisée en cas de besoin en fin d'année pour affecter le produit ou la charge sur le bon exercice comptable.

Les commissions de service (information des cautions, mainlevée, avenants, ...) ainsi que les autres commissions (remboursement anticipé, renégociation, ...) sont comptabilisées au moment du règlement par le client.

Le montant reçu sur l'assurance emprunteur est « abonné » chaque mois en produit à recevoir. Il est déterminé en faisant une estimation par rapport à l'année précédente. Une régularisation est effectuée en fin d'année (en plus ou en moins) pour tenir compte du montant définitif qui est connu en décembre.

Cartes et monétique :

Les cotisations sur cartes bancaires sont majoritairement incluses avec les abonnements EUROCOMPTE. Les autres tarifications liées à leur utilisation (reconfection, modification plafonds, oppositions, demandes de code, ...) sont comptabilisées « au fil de l'eau » au moment de l'évènement.

Les commissions reçues sur le Chiffre d'Affaires des commerçants sont enregistrées au jour le jour, alors que les commissions interbancaires de paiement (C.I.P.) versées et reçues sont enregistrées en fin de mois.

Les commissions interbancaires de retrait sont comptabilisées trimestriellement.

Moyens de paiement et comptes de chèques :

Les commissions sur opérations interbancaires (virements, prélèvements, ...) et sur comptes de chèques (oppositions, chèques de banque, ...) sont comptabilisées au moment de l'opération.

Les abonnements EUROCOMPTE sont prélevés chaque fin de mois à la clientèle.

Les commissions reçues et payées dans le cadre des échanges interbancaires sont enregistrées mensuellement.

Les commissions d'intervention sont comptabilisées au moment de l'opération qui génère ladite commission.

Epargne financière (marché financier et assurance-vie) :

Les droits d'entrée sont comptabilisés au moment de l'achat ou de la souscription alors que les commissions de gestion (calculées sur l'encours) sont comptabilisées en fonction des versements par les gestionnaires de contrats. Elles peuvent faire l'objet d'abonnement en fin d'année en cas de décalage entre la date de versement et la période de rattachement.

Les droits de garde prélevés pour la gestion des comptes-titres sont prélevés une fois par an en début d'année.

I.A.R.D. :

Les commissions sont perçues chaque mois en fonction des primes encaissées.

Portefeuille titres

L'ensemble des titres, autres que les titres de participation et de filiales, est comptabilisé selon les principes définis par le règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Ils sont classés en trois catégories distinctes en fonction de l'intention exprimée lors de l'acquisition :

↳ titres de transaction,

- ↪ titres de placement,
- ↪ titres d'investissement.

Titres de transaction

Le Crédit Mutuel d'Anjou ne détient pas de portefeuille de Transaction.

Titres de placement et d'investissement

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, coupon couru exclu.
Les intérêts comptabilisés sont calculés au taux nominal.

Actions et titres à revenu variable

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Provisions pour dépréciation des titres

Pour les portefeuilles de placement, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'achat d'un titre, corrigée de l'amortissement des primes, est supérieure au dernier cours de marché connu.

Le portefeuille d'investissement ne donne pas lieu à calcul de provision.

Le Crédit Mutuel d'Anjou suit l'avis du CNC 2008-19, mais n'est pas concerné par son application.

Titres de filiales et participations

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, des provisions sont constituées si l'évaluation individuelle des titres à leur valeur d'usage fait ressortir une dépréciation par rapport à leur valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et par composants.

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées généralement retenues sont les suivantes :

↪ Terrain aménagements réseaux	10-25 ans linéaire
↪ Constructions - gros œuvre structure	10-25 ans linéaire
↪ Constructions – équipements	10-20 ans linéaire
↪ Agencements et installations	5-10 ans linéaire
↪ Mobilier et matériel de bureau	5-10 ans linéaire
↪ Matériel de sécurité	3-10 ans linéaire
↪ Matériel roulant	3- 5 ans linéaire
↪ Matériel informatique	1- 5 ans linéaire

↪ Logiciels acquis ou créés en interne 1- 3 ans linéaire

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (montants en milliers d'euros)

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En application de la réforme comptable, les postes de dettes et de créances incluent désormais les intérêts et versements assimilés courus ou échus à recevoir ou à payer qui figuraient auparavant en comptes de régularisation actif ou passif.

ACTIF

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, Banque Centrale et CCP	54 501	49 849
Créances sur les établissements de crédit (*) <i>(dont opérations avec le réseau)</i>	997 228 477 135	900 147 373 412
Comptes ordinaires débiteurs	260 287	150 410
Comptes à terme	736 941	749 737
TOTAL	1 051 729	949 996

(*) Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque de France ou au Système européen de banque centrale.

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2010	31/12/2009
Créances commerciales	7 750	6 114
Crédits à durée indéterminée	0	0
Autres Concours à la clientèle	3 031 221	2 814 403
Comptes ordinaires débiteurs	52 574	60 141
Encours bruts	3 091 545	2 880 658
Dont créances restructurées	478	663
Dont concours douteux et contentieux	90 179	86 224
- provisions pour dépréciations	-47 002	-46 809
ENCOURS NETS DE PROVISIONS	3 044 544	2 833 849

SEGMENTATION DES CONCOURS A LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
Crédits à l'habitat	1 895 021	1 719 247
Crédits à la consommation	160 949	163 655
Crédits professionnels	847 532	858 902
Crédits aux associations	77 733	26 170
Crédits aux collectivités	49 986	46 428
TOTAL	3 031 221	2 814 402

SEGMENTATION DES CONCOURS DOUTEUX A LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
Créances Commerciales	75	0
Comptes ordinaires débiteurs	581	1 631
Crédits à l'habitat	6 787	9 835
Crédits à la consommation	1 006	2 324
Crédits professionnel – associations – collectivités	6 880	8 866
Autres concours à la clientèle	661	1 744

Intérêts sur créances douteuses (*)		
TOTAL	15 990	24 400

SEGMENTATION DES CONCOURS COMPROMIS ET CONTENTIEUX A LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
Créances Commerciales	10	21
Comptes ordinaires débiteurs	8 735	8 460
Crédits à l'habitat	19 367	15 775
Crédits à la consommation	7 202	5 897
Crédits professionnel – associations – collectivités	35 907	29 492
Autres concours à la clientèle	2 968	2 179
Intérêts sur créances contentieuses (*)		
TOTAL	74 189	61 824
TOTAL des Concours douteux – compromis et contentieux	90 179	86 224

SEGMENTATION DES PROVISIONS SUR CONCOURS DOUTEUX A LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
Créances Commerciales	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	392	1 120
Crédits à l'habitat	710	971
Crédits à la consommation	496	1 135
Crédits professionnel – associations – collectivités	1 402	1 353
Autres concours à la clientèle	0	0
Provision d'actualisation	989	1 819
TOTAL	3 989	6 398

SEGMENTATION DES PROVISIONS SUR CONCOURS COMPROMIS ET CONTENTIEUX A LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
Créances Commerciales	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	7 570	7 316
Crédits à l'habitat	6 499	5 633
Crédits à la consommation	5 198	4 597
Crédits professionnel – associations – collectivités	20 831	19 662
Autres concours à la clientèle	0	0
Provision d'actualisation	2 915	3 203
TOTAL	43 013	40 411
TOTAL des Provisions sur concours douteux – compromis et contentieux	47 002	46 809

VARIATION DES PROVISIONS SUR CONCOURS DOUTEUX – COMPROMIS ET CONTENTIEUX	2010
Montant des provisions au 31-12-2009	46 809
Dotations aux provisions	11 514
Reprises de provisions	8 034
Utilisations de provisions	3 287
Montant des provisions au 31-12-2010	47 002

REPARTITION DES AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE PAR NOTATION EN POURCENTAGE :

Notation	Particuliers	Profession nels	Entreprises	Agriculture	Association	Coll. Loc.	Divers	Total
A	55,5	38,0	26,9	41,7	71,2	65,9	84,1	54,4
B	25,5	22,9	26,6	28,7	22,1	17,2	15,9	25,3
C	10,6	16,4	22,1	14,0	4,9	11,1	0,0	10,9
D	4,5	11,1	11,6	7,5	1,2	5,1	0,0	5,0
E+	2,1	5,5	4,3	3,6	0,5	0,0	0,0	2,3
E-/E=/F	1,8	6,0	8,5	4,4	0,1	0,7	0,0	2,1
Non coté	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

REPARTITION DU PORTEFEUILLE TITRES AU 31/12/2010 (intérêts courus inclus)

	Transaction	Placement	Investissement	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
TOTAL				0
Plus-values latentes (titres)		0	0	
Moins-values latentes (titres)		0		
Moins-values latentes provisionnées		0		
.obligations et autres titres à revenu fixe		0		

PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	2 062	65 948	
Entrées dans l'exercice	3	2 362	
Sorties dans l'exercice	37	3 665	
Transferts dans l'exercice	0	0	

Montant brut en fin d'exercice	2 028	64 645
Montant cumulé des provisions en début d'exercice	154	2 091
Dotations aux provisions	62	132
Reprises de provisions	0	5
Transferts (compte à compte)	0	0
Montant cumulé des provisions en fin d'exercice	216	2 218
Total net	1 812	62 427
Total général		64 239

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	% CAPITAL DETENU au 31/12/08	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA BANQUE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA BANQUE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA BANQUE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A LA PUBLICATION :											
1. FILIALES (plus de 50% du capital détenu par notre société)											
SCI PLANTAGENETS N° SIREN : 342596715 6 Place de la Visitation 49000 ANGERS	2 251 500	-1 983 892	100,00%	2 251 425	134 885	15 046 966	-	2 004 886	-132 717	-	Exercice 2009
2. PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par notre société)											
3. PARTICIPATIONS (moins de 10% du capital détenu par notre Société)											
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL N° SIREN : 632 049 052 88 - 90 rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17	120 822 198	215 700 000	2,97%	3 659 974	3 659 974	-	-	356 291 000	36 136 333	130 609	Exercice 2009
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL N° SIREN : 355 801 929 34 RUE DU WACKEN 67000 STRASBOURG	1 302 192 250	1 456 903 880	0,48%	15 244 940	15 244 940	-	-	8 371 419 828	330 938 950	614 395	Exercice 2009
EURO INFORMATION N° SIREN : 312 730 674 34 RUE DU WACKEN 67000 STRASBOURG	53 212 140	431 580 853	0,90%	6 570 147	6 570 147	-	-	667 608 141	40 860 750	27 937	Exercice 2009
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL N° SIREN : 352 475 529 34 RUE DU WACKEN 67000 STRASBOURG	1 071 298 542	1 418 171 958	2,08%	36 336 226	36 336 226	-	-	123 771 242	115 438 534	2 296 809	Exercice 2009

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Montant au 31/12/2009	Acquisition s / dotations	Cessions / reprises	Transferts (cpté à cpté)	Montant au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Montant brut	1 340	8	- 90		1 258
Amortissements et provisions	- 163	- 49	34		-178
Montant net	1 177	- 41	- 56	0	1 080
Immobilisations corporelles					
Montant brut	32 382	687	- 690		32 379
Amortissements et provisions	- 22 905	- 1 539	406		-24 038
Montant net	9 477	- 852	- 284	0	8 341
Dont immobilisations nettes hors exploitation	155	-7	0		148
TOTAL	10 655				9 421

COMPTE D'AUTRES ACTIFS ET DE REGULARISATION

	2010	2009
Autres actifs	57 553	56 710
Avance prime épargne logement	7 161	7 388
Dépôts de garantie et certificats d'associations	866	914
Autres créances	49 526	48 408
Compte de régularisation	22 358	34 818
Comptes d'encaissement et de compensation	19 054	31 195
Charges comptabilisées d'avance	1 144	1 759
Produits à recevoir	594	479
Divers	1 566	1 385
TOTAL	79 911	91 528

PASSIF

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

	2010	2009
Caisse Banque Centrale et CCP	0	0
Comptes ordinaires créditeurs	13 688	4 355
Emprunts <i>(dont opérations avec le réseau)</i>	762 867 756 345	667 650 664 923
TOTAL	776 555	672 005

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	2010	2009
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	1 293 872	1 256 111
A terme	515 135	498 672
Autres dettes		
A vue	531 295	491 703
A terme	151 028	99 830
TOTAL	2 491 330	2 346 316

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2010	2009
Bons de caisse	5 254	6 550
Certificats de dépôt, BMTN émis	392 711	377 317
▪ clientèle	2 347	1 377
▪ OPCVM et interbancaire	387 500	373 000
▪ intérêts courus	2 864	2 940
Caisse de Refinancement Hypothécaire	250 581	240 391
B.O.N. émis	0	0
TOTAL	648 546	624 258

COMPTE DE REGULARISATION – ET PASSIFS DIVERS

	2010	2009
Autres passifs	10 704	9 221
Etat	6 987	5 664
Organismes Sociaux et Personnel	3 251	1 765
Divers	466	1 792
Compte de régularisation	48 259	44 334
Comptes d'encaissement et de compensation	3 447	6 821
Produits perçus d'avance	33 080	28 069
Charges à payer	11 548	8 626
Divers	184	818
TOTAL	58 963	53 555

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2009	Report à Nouveau	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour risques clientèle non Financière	105		50	0	155
Provisions redressement fiscal	0		375	0	375
Provisions sur engagements hors bilans	1 094		982	985	1 091
Provision pour impôt	88		0	88	0
Provision CAT taux progressif	176		734	89	821
Provisions pour risque et charges exceptionnels	220		362	0	582
Provision Epargne Logement	3 475		0	586	2 889
TOTAL	5 158		2 503	1 748	5 913

PROVISION EPARGNE LOGEMENT

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

TABLEAU DES PROVISIONS PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	149 663	163 094	15 657	328 414
Montant des provisions sur PEL	166	410	449	1 025
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				64 345
Montant des provisions sur CEL				964
Dotations provisions EL				- 1
Reprises provisions EL				585
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				30 175
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				901

DETTES SUBORDONNEES

	31/12/2010	31/12/2009
Avances sur emprunts subordonnés émis par la CCCM		
Intérêts courus et autres	0	0
TOTAL	0	0

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Fonds d'accumulation	15 106	3 094	2 792	15 408
Fonds pour risques crédit (Ex-Ante)	4 719	0	0	4 719
TOTAL	19 825	3 094	2 792	20 127

CATEGORIES DE PARTS DE CAPITAL

	Valeur Nominale au 31/12/2009	Remboursement net	Souscriptions Nettes	Valeur Nominale au 31/12/2010
Parts A	979	0	27	1 006
Parts B	105 035	0	5 689	110 724
Parts à intérêts prioritaires	6 300	0	0	6 300
Autres parts	0	0	0	0
Capital	112 314	0	5 716	118 030

FONDS PROPRES

	31/12/2009	Résultat 2009	Variations 2010	31/12/2010
Capital	112 314	0	5 716	118 030
Prime d'émission	4 789	0	0	4 789
Réserves	68 850	3 110	0	71 960
Réserves légales	7 327	415	0	7 742
Réserves statutaires	16 731	919	0	17 650
Réserves réglementées	0	0	0	0
Autres réserves	44 792	1 776	0	46 568
Report à nouveau	35 299	3 175	- 4 534	33 940
Fonds p/risques bancaires généraux	19 825	0	302	20 127
Autres rémunérations parts B et PIP	0	3 147	- 3 147	0
Autres opérations	0	0	0	0
TOTAL	241 077	9 432	- 1 663	248 846

RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice selon les modalités suivantes :

Résultat 2010	19 700	
Rémunération des parts B et prioritaires		3 003
Affectation à la réserve légale		978
Affectation aux autres réserves et report à nouveau		15 719

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Nature	2010	2009
Engagements de financement	287 593	215 256
Dont offres de crédits acceptées	254 905	180 001
Autres découverts	32 688	35 255
Engagements de garantie	47 780	43 883
Engagements par cautions et avals	27 820	25 902
Autres engagements	19 960	17 981
Engagements sur titres	441	2 170

ENGAGEMENTS RECUS

Nature	2010	2009
Engagements de financement	0	60 000
Engagements de garantie	482 050	389 205
Engagements reçus de sociétés de caution	463 364	377 189
Autres engagements	18 686	12 016
Engagements sur titres	441	2 170

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

Nature	2010	2009
Avec des établissements de crédit	20 348	23 769
Avec la clientèle	121 827	123 828
TOTAL	142 175	147 597

INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Nature	2010	2009
Avec des établissements de crédit	39 493	42 443
Avec la clientèle	42 209	51 808
TOTAL	81 702	94 251

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Type de participations	2010	2009
Participations groupe Crédit Mutuel	3 218	2 840
Autres participations et placements	14	15
TOTAL	3 232	2 855

COMMISSIONS NETTES

Nature	2010	2009
PRODUITS	44 130	41 112
Opérations de change	44	579
Opérations sur titres	2 625	2 587
Moyens de paiement, portefeuille et eurocompte	25 951	22 586
Activité engagements	1 808	2 621
Activité assurance, Epargne	12 567	11 798
Autres commissions	1 135	941
CHARGES	10 873	6 360
TOTAL	33 257	34 752

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE NEGOCIATION

Type d'opérations	2010	2009
Opérations de changes	93	65
Autres opérations	0	41
TOTAL	93	106

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Type d'opérations	2010	2009
Cession de titres de placement	0	0
Cession de titres de participation	0	0
TOTAL	0	0

CHARGES GENERALES D EXPLOITATION

Nature	2010	2009
Frais de personnel	41 610	39 485
Salaires	23 878	22 921
Charges sociales et taxes sur salaires	11 535	12 935
Charges de retraite	2 225	2 224
Intéressement et participation	3 972	1 405
Autres frais administratifs	21 961	26 794
TOTAL	63 571	66 279

COÛT DU RISQUE

	Dotations aux provisions	Créances Irrecou- vrables	Reprises de Provisions	Recouvre- ment sur Créances Apurées	Montant Net
Créances douteuses	11 961	851	7 061	105	5 646
TOTAL	11 961	851	7 061	105	5 646

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Nature	2010	2009
Plus-values sur cessions d'immobilisations	4 020	804
Moins-values sur cessions d'immobilisations	479	294
TOTAL	3 541	510

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Nature	2010
Produits à recevoir	0
Produits exceptionnels	0
Dotation provisions pour Risque	0
TOTAL	0

CHARGE FISCALE

Entité	Base d'imposition	Taux	Impôt
Caisse Fédérale	6 912	33,33	2 304
Fédération	453	33,33	151
Ensemble des Caisses Locales	21 945	32,45	7 122
TOTAL	29 310		9 577
	Impôt s/ plus-values LT		168
	Contributions additionnelles		56
	Impôts différés		1 177
	Crédit impôt famille		
	Crédit impôt apprentissage		- 22
	Crédit impôt mécénat		- 84
		IS / contrôles fiscaux	
	Dégrèvement s/ IS exercices antérieurs		- 251
		Total	8 332

La charge d'impôt sur les bénéfices sociaux de l'exercice 2010 s'élève à 8.332 milliers d'euros.
Le montant total des crédits d'impôt imputable sur cet exercice est de 5.722 milliers d'euros.

IMPOT FORFAITAIRE ANNUEL

Conformément à l'avis n° 2006-05 du Conseil National de la Comptabilité, l'IFA payé par le Crédit Mutuel d'Anjou est déduit du résultat imposable.
En conséquence, l'IFA dû sur l'exercice 20109 a été comptabilisé dans un sous-compte du PCG 635 (PCEC 62).

AUTRES INFORMATIONS

DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DES DETTES

Répartition des créances et des titres à revenu fixe selon la durée résiduelle

Rubriques	D<3mois	3M<D<1 an	1 an<D<5 Ans	D>5 ans	Total
Créances sur établissements de crédit	271 412	0	5 973	719 843	997 228
Créances sur la clientèle dont :					
▪ créances commerciales	7 750	0	0	0	7 750
▪ autres concours à la clientèle	205 414	268 693	1 050 685	1 506 429	3 031 221
▪ comptes ordinaires débiteurs	52 574	0	0	0	52 574
Obligations et autres titres à Revenu fixe	0	0	0	0	0

Répartition des dettes selon la durée résiduelle

Rubriques	D<3 mois	3M<D<1 an	1 an<D<5 Ans	D>5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	198 281	131 663	251 611	195 000	776 555
Comptes d'épargne à régime spécial ayant un terme	213 524	65 704	178 767	57 140	515 135
Comptes créditeurs à terme	11 986	28 268	95 657	15 117	151 028
Dettes représentées par un titre dont :					
▪ bons de caisse	3 784	144	1 326	0	5 254
▪ titres du marché monétaire et titres de créances négociables	260 945	65 150	114 197	203 000	643 292
▪ emprunts participatifs (CCCM)	0	0	0	0	0

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DE TAUX D'INTERETS

	2010	2009
Swaps – Macrocouverture		
Nominal	75 000	75 000

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du Crédit Mutuel d'Anjou ne porte que sur une branche d'activité qui est la banque de détail.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2010, l'effectif moyen ETP (Equivalent Temps Plein) du Groupe à vocation générale s'élève à 655.

Répartition	2010	2009
Employés	0	0
Gradés	407	421
Cadres	248	239
TOTAL	655	660

Au 31 décembre 2010, le nombre d'heures accumulées au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés du Crédit Mutuel d'Anjou est de : 69.851 heures.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Ces indemnités sont régies par un accord d'entreprise

Leur évaluation se fait en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (hypothèses actuarielles), et actualisation au taux moyen de l'OAT 19 ans (durée moyenne de départ en retraite) constaté sur la période du 1/11/2009 au 31/10/2010.

La valeur actuelle des prestations futures est évaluée à 4 372 k€.

Le passif social étant couvert par un fonds géré par un organisme spécialisé, aucune charge en hors-bilan n'a été constatée au 31/12/2010.

En-dehors de ces indemnités, le groupe CMA n'a pas d'autres engagements à long terme vis-à-vis de ses salariés.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion du Crédit Mutuel d'Anjou est tenu à la disposition du public, sur simple demande, au Crédit Mutuel d'Anjou, 1, place Molière, 49100 Angers.

DIVIDENDES

Le montant des dividendes qui seront versés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 3.003 k€.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires Aux Comptes s'élèvent à 90 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

DOSSIER

**FEDERATION DU CREDIT MUTUEL
D'ANJOU**

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes globalisés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS

STREGO

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

STREGO

SIEGE SOCIAL : 5 RUE ALBERT LONDRES - BP 20303 - 44 303 NANTES CEDEX 3

TEL : +33 (0) 2 41 66 77 88 - FAX : +33 (0) 2 41 66 48 90

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 773 340 EUROS - RCS Angers 063 200 885

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL D'ANJOU

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 1, place moirière - B.P. 648 - 49 006 Angers Cedex 01

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes globalisés

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS

STREGO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes globalisés de la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes globalisés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Fédération. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes globalisés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes globalisés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Voctation Générale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- le changement de méthode comptable exposé dans la note « Principes généraux et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes globalisés, concernant l'étalement des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours,
- le changement d'estimation comptable exposé dans la note « Principes généraux et méthodes d'évaluation » de l'annexe, concernant la mise à jour de la table d'actualisation des provisions douteuses.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Changements de méthode comptable :

- le changement de méthode comptable exposé dans la note « Principes généraux et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes globalisés, concernant l'étalement des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours,

Changements d'estimations comptables :

- Votre Fédération constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note « Options et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont provisionnés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable (note « Options et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.

- Votre Fédération détient des positions sur titres sur instruments financiers. La note « Options et méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Fédération et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables et d'estimations mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes globalisés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé conformément aux normes d'audit professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

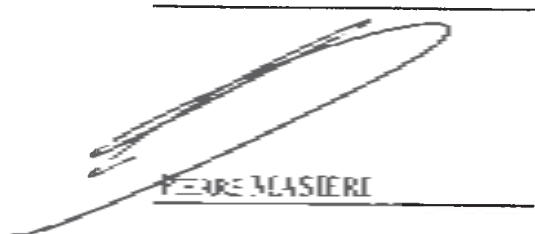
Nous n'avons pas observé d'éléments qui nous aient conduits à croire que les comptes globaux des informations financières ne soient pas conformes à la Loi de Régulation et aux autres textes relatifs au régime de la comptabilité des sociétés et des comptes globaux.

Fait à Nantes, le 27 mars 2018

Les commissaires aux comptes

MAZARS

STREGO


PIERRE MASIERI


PIERRE HIANASY